

- a. Des diplômes des instituteurs ;
 - b. Des livres ;
 - c. De l'école normale catholique ;
 - d. Des inspecteurs catholiques ;
2. Le droit d'ériger des districts scolaires.
 3. Le droit de prélever des taxes municipales pour nos écoles, et l'exemption de toutes taxes pour le maintien des écoles protestantes, (taxes que nous payons à Winnipeg, depuis 6 ans !)

“ En un mot, nos écoles étaient rétablies comme en 1890, Seulement, on ne nous donnait pas l'octroi législatif ; mais on proclamait notre droit et nous aurions eu ces taxes avant longtemps.

“ Nous allons voir, si les libéraux vont donner davantage !

“ Nous attendons en toute patience et en tout espoir. Si les libéraux ne font pas leur devoir, le même Québec qui les a fait triompher saura bien les répudier.”

Les écoles du Manitoba en 1890

Du *Manitoba* : “ En 1890, alors que M. Bernier était surintendant de l'éducation, il n'y avait pas une paroisse, pas un groupe de catholiques, ne fut-il composé que de six à sept familles, qui n'eussent leurs écoles. Il n'y avait pas une de ces écoles dont l'efficacité ne fut en rapport avec la condition des parents, les ressources pécuniaires de l'arrondissement, et autres circonstances dont, en pratique, il faut toujours tenir compte. A cette époque, il n'y avait pas d'enfants catholiques fréquentant les écoles protestantes. Par contre, il y avait une multitude d'enfants protestants qui fréquentaient les écoles catholiques. Si depuis, il y a eu des changements, si l'efficacité des écoles catholiques n'est plus la même, la faute en est à MM. Greenway, Martin et Sifton ; c'est l'œuvre du parti libéral au Manitoba ; ce sont eux qui nous ont enlevé, avec l'administration de ces écoles, les ressources nécessaires pour les maintenir au niveau qu'elles avaient atteint, et que le surintendant, conjointement avec tous ses collègues du Bureau d'éducation, s'efforçait chaque jour d'élever encore, en dépit des tracasseries que, dans les derniers temps, le gouvernement leur faisait subir, et des difficultés inhérentes à tout pays encore au début de sa colonisation et du fonctionnement de ses institutions.”